

Nantes | Orvault | Rezé | Saint-Herblain

Fiche territoire 2015-2020



Historique

- **1990 – 1994** : Les opérations de développement social des quartiers sur Nantes, Saint-Herblain et Rezé. Trois opérations DSQ sont menées à Bellevue (Nantes et Saint-Herblain), Dervallières et Nantes Nord. Des conventions de quartier sont signées sur Malakoff, Nantes Est et Château Mahaudière (Rezé). Ces premiers programmes ont porté sur la restructuration urbaine, la réhabilitation des logements, la remise à niveau des services publics, le soutien à la vie associative, la mise en place de Zones d'éducation prioritaire.
- **1994 – 1999** : Le premier Contrat de Ville est accompagné des premières réflexions intercommunales sur l'insertion par l'économie et la prévention de la délinquance : création de trois Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), signature du Contrat local de sécurité (CLS) par douze communes en février 1998, et signature de cinq Contrats éducatifs locaux (CEL). Avec le Pacte de relance pour la ville, la géographie prioritaire a été réaffirmée et étendue avec le classement par décret de quatre Zones de redynamisation urbaine – ZRU – (Nantes Nord, Dervallières, Bellevue Nantes et Saint-Herblain, Nantes Est) et deux Zones urbaines sensibles – ZUS – (Malakoff, Château Mahaudière).
- **2000 – 2006** : Le second Contrat de Ville prend une dimension d'agglomération : le PLIE devient unique et d'agglomération, la Maison de l'Emploi apparaît à cette échelle, un Plan local Habitat (PLH) définit des objectifs de programmation équilibrée des logements sociaux sur l'agglomération nantaise. Le CLSPD et le CLS reconfigurent l'action publique sur la prévention de la délinquance et sont étendus à dix-neuf communes. De nouveaux Contrats éducatifs locaux et des programmes de réussite éducative apparaissent sur Nantes, Rezé, Saint-Herblain, accompagnés d'un programme Ambition Réussite qui prolonge

l'action des ZEP. Au total, douze quartiers sont inscrits comme prioritaires dans le contrat de ville avec deux évolutions : l'inscription de Malakoff comme Grand Projet de Ville (en 2000) et l'inscription de Bellevue (Nantes et Saint-Herblain) en Zone Franche Urbaine (en 2003). Les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) sont étendues aux quatre villes avec la signature de conventions territoriales

- **2007-2009** : 1er Contrat Urbain de Cohésion Sociale, reconduit sur la période 2010-2014

Le contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération nantaise a permis de mobiliser en sept ans pour les quartiers prioritaires de l'agglomération nantaise 26,6 millions d'euros de crédits d'État (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances – Acsé).

Sept axes majeurs ont été favorisés, et déclinés à travers plus de 500 actions financées dans le cadre d'un appel à projets annualisé : l'éducation et l'accès aux savoirs de base ; le lien social et la citoyenneté ; l'emploi et le développement économique ; la culture et l'expression artistique ; la santé et l'accès aux soins ; le logement et l'habitat ; l'accès aux droits et la prévention des discriminations.

Le contrat de ville 2015-2020 de Nantes Métropole

Les quartiers prioritaires de Nantes Métropole

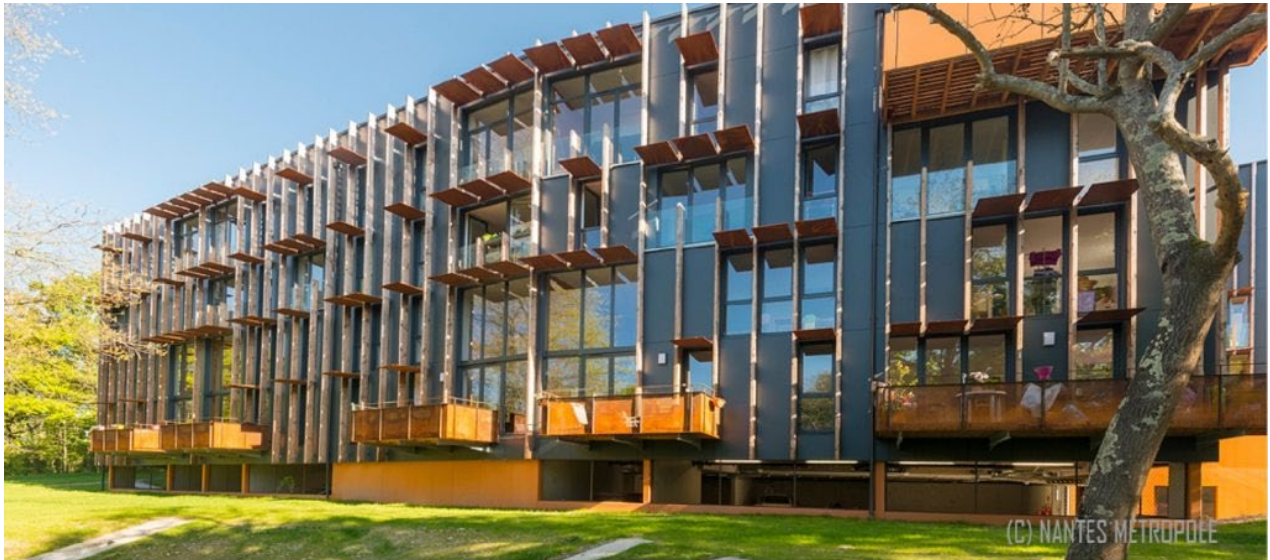
Une géographie prioritaire élargie

Les partenaires du Contrat de ville ont souhaité prendre en compte l'ensemble des territoires vulnérables de l'agglomération – retenus ou non dans la géographie prioritaire de l'Etat, afin de mettre en œuvre une politique de cohésion territoriale, visant l'ensemble des territoires de l'agglomération, présentant des indices de décrochage. L'objectif est d'intervenir sur les territoires dans une « logique d'anticipation et de prévention des décrochages plutôt que dans une logique curative, moins efficace et plus coûteuse ».

Un travail d'observation et d'identification des territoires en décrochage par rapport à la dynamique de l'agglomération a été mené à l'échelle des 24 communes composant la communauté urbaine. Il s'appuie sur l'analyse de l'indice de dynamique territoriale (IDT) qui permet de mesurer les écarts entre les territoires. Il est constitué de trois champs :

- Capacité à consommer, sur la base du revenu médian des ménages avant redistribution par unité de consommation
- Contribution à la production, sur la base de la part des 25/54 ans actifs occupés
- Capital social, sur la base du niveau de formation qui illustre l'accès à la formation et la potentialité des habitants à accéder à l'emploi.

Cette analyse a permis de circonscrire les contours de la géographie prioritaire de l'agglomération nantaise. Elle porte sur 25 territoires, localisés sur 7 communes de l'agglomération.



Deux catégories sont distinguées :

Les territoires en « net décrochage » sont des territoires déjà en situation très défavorable au regard de la dynamique métropolitaine et dont les indicateurs en matière d'emploi, de revenus des ménages et de qualification, notamment, montrent une nette dégradation. Tous relèvent de la nouvelle géographie prioritaire retenue par l'Etat (14 quartiers politique de la ville – QPV situés sur 4 communes).

- Bellevue, Saint Herblain/Nantes
- Dervallières, Nantes
- Le Breil, Nantes
- Sillon de Bretagne, Saint Herblain
- Plaisance, Orvault
- Bout des Pavès, Chêne des Anglais, Bout des Landes, Nantes
- Boissière, Nantes
- Petite Sensive, Nantes
- Halvêque, Nantes
- Ranzay, Nantes
- Port Boyer, Nantes
- Bottière, Pin sec, Nantes
- Malakoff, Nantes
- Château Mahaidières, Rezé

Les territoires en « décrochage » sont soit des territoires fragiles mais montrant une amorce d'amélioration devant être confirmée, soit des territoires montrant des signes récents de vulnérabilité. Certains d'entre eux sont des territoires « de veille » (3), sortant de la géographie prioritaire précédente. D'autres constituent des territoires d'observation (7). Un est repéré comme un quartier prioritaire par l'Etat (1 QPV). L'ensemble de ces territoires devront faire l'objet d'analyse et d'observation complémentaires et si besoin de mobilisation de moyens renforcés définis au sein des contrats de codéveloppement signés entre Nantes Métropole et les sept communes concernées.

- Clos Toreau, Nantes (QPV)
- Changetterie, Saint Herblain (Quartier de veille)
- Ragon, Rezé (Quartier de veille)
- Pont Rousseau, Rezé (Quartier de veille)
- Preux, Saint Herblain (Quartier d'observation)
- Bourgonnière, Saint Herblain (Quartier d'observation)
- Moulin du Tillay Garotterie, Saint Herblain (Quartier d'observation)
- Bourg et centre économique, Bouguenais (Quartier d'observation)
- Ardillets, Couëron (Quartier d'observation)
- Chabossière Sud, Couëron (Quartier d'observation)
- Chassay, Saint Luce (Quartier d'observation)

L'Etat qui partage cette analyse et cette logique d'anticipation et de prévention, a validé le principe, qu'en complément des 18 territoires retenus dans le cadre de la géographie prioritaires (15 quartiers politique de la ville et 3 quartiers de veille), les 7 territoires repérés comme des quartiers d'observation pourront bénéficier des dispositifs d'observation et de droit commun renforcé.



Concernant l'intervention de l'ANRU, 3 quartiers ont été retenus au titre d'intérêt national :

- Nantes – Bottière-Pin Sec
- Nantes Nord – Bout des Pavés, Chêne des Anglais, Boissière, Petite Sensitive
- Nantes/Saint-Herblain – Bellevue

Le quartier des Dervallières à quant à lui été reconnu d'intérêt régional.

Les signataires

Collectivités territoriales	Etat	Autres signataires
– Communauté urbaine de Nantes – Conseil Régional Pays de la Loire – Conseil général de Loire-Atlantique – Ville d’Orvault – Ville de Saint-Herblain – Ville de Rezé – Ville de Nantes	– Préfecture de la région des Pays de la Loire	– Habitat 44 – Atlantique Habitations – Harmonie Habitat – SAMO – Aiguillon – LNH – Caisse des dépôts et consignations – Nantes Habitat – Pôle emploi – Caisse d’Allocations Familiales de Loire-Atlantique

Ressources

[Contrat de ville 2015-2020](#)

[Fiche territoire Nantes Métropole - avril 2013](#)

[Convention cadre GUSP 2015-2020](#)